

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle.
1916/01/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
reutilisationcommerciale@bnf.fr.

frontières, l'accueil qui leur sera fait sera certainement des plus larges, car notre sympathique Sous-Secrétaire d'Etat, qui a tant fait pour les artistes, veut que l'accès au Conservatoire soit grandement facilité après la guerre aux aspirants mobilisés ayant dépassé la limite d'âge; il veut aussi qu'aucun d'eux ne puisse se trouver en droit de dire : Pendant que j'ai servi le pays, d'autres ont profité et ma carrière rendue plus difficile, est peut être brisée par ceux-là même dont j'ai contribué à sauvegarder les foyers de l'invasion.

Les "Amis du Conservatoire"

L'Association des « AMIS DU CONSERVATOIRE » n'est pas née de la guerre. Fondée le 26 décembre 1912, elle a pour but d'assurer un appui moral et matériel à l'Institution du Conservatoire National de Musique et de Déclamation, à son personnel administratif, à son corps professoral et à l'ensemble de ses élèves. Elle se propose notamment d'accroître les collections artistiques et bibliographiques de cet établissement; de contribuer très activement à la construction d'une nouvelle Salle de Concerts dans les terrains achetés rue d'Edimbourg pour cet usage, de poursuivre l'amélioration des conditions matérielles de l'Enseignement, enfin, de créer ou de soutenir toutes œuvres de bienfaisance, intéressantes pour le Conservatoire.

Au nombre de ces dernières figurent en première ligne :

1^o La création au Conservatoire d'une cantine à très bas prix.

2^o La création d'un dispensaire médical et pharmaceutique gratuit.

Le dispensaire n'a pas pu fonctionner avant la guerre. Tout le personnel médical qui en fait partie ayant été mobilisé, l'œuvre sommeille, elle se réveillera aussitôt qu'il sera possible et rendra de grands services.

La cantine fonctionne d'une façon parfaite depuis janvier 1915. Ce n'est pas une création éphémère. Installée avec goût et confort, elle n'a rien d'une soupe populaire. La principale raison qui nous fait en parler ici, c'est que le Conseil d'administration donne pour 0 fr. 90 aux élèves ce qui, par ces temps de vie chère, lui coûte bien davantage, cela en fait donc une œuvre de guerre. De plus, le Conseil a accepté jusqu'ici d'être l'intermédiaire entre les donateurs et les élèves nécessiteux en servant à ceux-ci gratuitement des repas payés 1 franc à la

caisse de l'association par les donateurs. Mlle Lucienne Bréval la première a, dès l'année 1914, versé très largement des sommes importantes dans ce but; elle a continué en 1915, à la grande joie de tous(1).

Cette forme de secours disparaîtra sûrement après la guerre; la cantine de par ses statuts devrait avoir une forme coopérative. Les secours en argent devront être, à ce moment, versés directement, ou sous forme de jetons seuls en usage à la cantine, aux élèves nécessiteux par leurs bienfaiteurs. Le résultat sera le même, mais le secours revêtira une forme plus discrète.

Pourquoi ne pas faire tout de suite ce qui sera après la guerre ? L'administration de la cantine et tous les consommateurs qui y prennent leurs repas, devraient absolument ignorer qui paie ou qui ne paie pas. Il n'y a qu'à recevoir les jetons sans savoir d'où ils viennent. Nous nous permettons d'adresser cette requête aux organisateurs qui, nous en sommes sûrs, seront heureux de lui donner une suite favorable.

Tribune libre

Nous recevons la lettre suivante de :

M. Sylvio Lazzari
Compositeur de Musique

Ce que j'ai fait depuis la guerre ?

J'ai fait de mon mieux comme tout le monde et ce n'est pas la peine d'en parler. Cela n'intéresserait personne.

Parlons plutôt de votre journal...

Un journal est une arme, il faut vous en servir pour entreprendre une campagne énergique en faveur de la Musique française. Elle est aujourd'hui la première du monde, elle devrait donc occuper la première place. En réalité, elle ne vient dans les programmes à l'étranger que bien après les Musiques allemande et italienne.

Le moment est favorable pour la mettre à son rang; un grand comédien qui arrive d'Amérique me dit que le public de là-bas est en train de se détourner de la musique

(1). N. D. L. R. — Nous avons appris, d'autre part, que Mlle Lucienne Bréval s'était occupée de toute cette jeunesse en dehors du Conservatoire et qu'ainsi elle était parvenue à soulager bien des détresses.

Nous avons appris aussi que la grande artiste avait contribué largement à la création d'un hôpital de 80 lits destinés à nos soldats, à Châtelaillon, près de La Rochelle.

Qu'elle nous pardonne de divulguer un de ses plus chers secrets, mais nous ne croyons pas être indiscrets en ne gardant pas pour nous seuls un secret qu'elle ne nous a pas confié.

allemande moderne et qu'il est tout disposé à bien accueillir nos œuvres françaises.

Encore faut-il les lui présenter.

Or, nos grands éditeurs sont trop repus et trop satisfaits pour faire le moindre effort et pour imiter les Ricordi, les Sonzogno, les Baleïeff et les éditeurs allemands qui eux, ne craignent ni les dérangements, ni les dépenses pour lancer les œuvres de leurs compatriotes.

Pourquoi le Gouvernement ne s'en mêlerait-il pas ? Il s'intéresse au Commerce et à l'Industrie, et même à la Peinture, en organisant des expositions. Pourquoi n'enverrait-il pas là-bas quelqu'un faire des conférences sur notre art et organiser des auditions de Musique française dans les grandes villes d'Amérique ?

Les deux Sociétés des Auteurs aussi pourraient bien faire un effort, afin de profiter des circonstances.

Mais si l'on ne fait rien maintenant, alors que les sympathies du monde civilisé vont vers nous, nous, c'est-à-dire les musiciens français, resteront Gros Jean comme devant, et les Allemands et... les autres continueront à accaparer les programmes des concerts et des théâtres à notre détriment.

Voilà une belle campagne à faire pour votre journal, il me semble... Le résultat pourrait être magnifique, car si nous arrivions à conquérir l'Amérique, le chiffre des recettes de nos Sociétés d'Auteurs pourrait être doublé.

Sylvio LAZZARI.

**

M. Charles Tenroc

Critique musical à « Comœdia »

nous adresse l'article suivant sur un projet de Ligue pour la prépondérance de la Musique Française en France et sa propagation intensive à l'étranger :

Le temps n'est plus où il était élégant de proclamer que l'Art n'a pas de Patrie — comme si l'Art ne remplissait pas un rôle économique et social — la moderne Allemagne s'était chargée, au surplus, de démontrer, à nos dépens, l'inanité de cette généreuse illusion. A leur tour, nos artistes, glorieux enfants de France, nous prouvent tous les jours que c'est le sang de la Patrie qui circule dans leurs veines.

Quoi qu'il en soit, l'Art, comme la Science, comme l'Industrie, a mis au service du pays son œuvre féconde. Autant que la Science, autant que l'Industrie, il doit tirer profit des enseignements de la guerre.

La Musique, plus atteinte encore que la Peinture, par l'emprise tutonne, doit s'efforcer de réagir. Avec l'affranchissement, elle devra sauvegarder l'avenir et les intérêts personnels de nos musiciens français.

C'est pourquoi tous nos artistes ont le

droit, je dirai même le devoir, de se grouper comme les peintres et les industriels l'ont déjà fait. Ils ont le devoir impérieux de s'unir efficacement dans le but de lutter contre le retour des influences et aussi des erreurs dont ils ont subi les funestes conséquences, dans le but également de se compter, afin de marquer les hésitants, les internationalistes impénitents, les naturalisés doutieux, les esthètes embusqués, les utopistes asservis, en un mot, tous ces veules qui fuyant la bataille voudraient ensuite avoir la plus belle part du succès.

Déjà, M. Saint-Saëns avait jadis poussé le cri d'alarme.

Déjà, la jeune école française, sous la conduite de M. Debussy, s'était dégagée de l'étreinte néo-germanique pour s'élancer vers un nouvel idéal.

Déjà l'enseignement de M. d'Indy s'était efforcé vers le retour des traditions nationales.

Déjà, MM. Gabriel Fauré, Gustave Charpentier, Alfred Bruneau avaient levé le drapeau des libertés latines.

Déjà, dans un effort peut-être quelque peu théorique, M. Xavier Leroux, préoccupé de toutes les questions concernant l'existence, l'avenir et les intérêts de la Musique française, avait fondé le *Groupe de la Musique*.

Aujourd'hui, l'heure va venir — elle est presque venue — de porter un coup décisif aux mercantis futurs du bluff et du snobisme austro-allemands. Il ne faut pas la laisser passer.

Il appartient à tous ceux qui s'intéressent aux destinées de la musique française de s'unir dans une ligue d'action énergique et intransigeante afin de rendre ces destinées plus glorieuses que jamais.

Il appartient au public de nous aider dans notre tâche en répudiant les produits d'un art étranger, si contraire au tempérament et à l'idéal français, sacrifiant, au besoin, certaines préférences d'un goût aujourd'hui périmé.

Les produits, nocifs pour notre esprit national, de l'art allemand, doivent être assimilés à ceux de leur négoce absorbant ; la main-d'œuvre tudesque doit être proscrite aussi.

Certes, il n'est pas question de priver nos jeunes générations des chefs-d'œuvre qui constituent le patrimoine esthétique d'outre-Rhin, ces trésors de la beauté humaine leur sont nécessaires. L'humanité libre et sentimentale de Bach, de Mozart, de Beethoven, de Gluck, de Haydn, de Schumann, issue des cultures latines, est immortelle, aussi bien que celle de Goethe et de Schiller, d'Albert Dürer et de Holbein. « Leur gloire est le soleil des morts » et les morts ne sont pas de ceux qui arrêtent la vie.

4 - PER - 0196
n° 4 ; 1916